

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28949**

Intitulé

Directeur(trice) artistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Académie Charpentier	Directeur de l'académie Charpentier

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Directeur / la Directrice artistique crée de la valeur en agissant sur la chaîne de valeur de son client (Marketing- Production- Communication institutionnelle). Au travers son style et sa capacité à mettre en œuvre une démarche d'Idéation, son travail s'inscrit dans l'optimisation de la chaîne de valeur permettant, à l'entreprise de rendre visible sa recherche d'avantage concurrentiel, notamment par sa politique d'innovation.

Liste des activités visées :

Bloc n°1

- Recherche des solutions innovantes les plus adaptées à l'univers du client ;
- Appui à la détermination de la vision stratégique (brief client ou appel d'offre) ;
- Analyse approfondie du contexte ;

recherche des grandes tendances artistiques dans l'actualité nationale et internationale ;

- Appui à la détermination de la vision stratégique du commanditaire ;
- Étude du cahier des charges du client ;
- Détermination des médias ;
- Argumentation et exposition de sa démarche et de ses propositions à l'oral ou à l'écrit (livraison de recommandations).

Bloc n°2

- Management de la stratégie globale de communication ;
- Management de l'équipe de réalisation ;
- Management du budget ;
- Appui aux partenaires et à l'équipe de fabrication du projet ;
- Transmission de la charte graphique ;
- Pérennisation de la charte graphique.

Bloc n°3

- Etablissement des contrats de prestation de service ;
- Arbitrage budgétaire ;
- Gestion de l'interface et des comptes rendus auprès du décideur/client.

Le -la titulaire est capable de :

Bloc 1 : Concevoir une stratégie Globale de communication

Bloc 2 : Diriger la réalisation d'un projet de communication visuelle

Bloc 3 : Gérer les dimensions comptables et juridiques du projet (gestion des droits d'auteur, cessions de droit, établissement des contrats de prestation de service)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

- Administration/Services de l'Etat/Entreprise
- Editeur Multimédia
- Studio de création graphique
- Organe de presse
- Audiovisuel ;
- Multimédia ;
- Événementiel ;
- Arts du Spectacle ;
- Agence de Communication
- Agence de promotion et de Marketing
- Publicité
- Presse
- Edition

Directeur de création, Chef de création artistique/ Designer graphique/ Art Director, Directeur / Directrice artistique web/ Directeur /

Directrice artistique design graphique Concepteur / Conceptrice artistique/ communication multimédia/Chef de création artistique/ communication multimédia/Concepteur / Conceptrice en publicité.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1- Etude de cas. Support remis aux candidats et remise de leur travail au jury 1 mois avant la soutenance de l'APS. La présentation de la solution devant le jury professionnel est fixée à environ 1 /2 heure. Thème de l'étude de cas : Présentation orale de l'avant-projet sommaire (APS) écrit et illustré des solutions esquissées, des propositions ou solutions en réponse à la demande client. Cette séance de travail permet d'affiner la commande en précisant la dimension créative ajustée aux contraintes de temps et budgétaires et aux enjeux stratégiques du client.

2- Etude de cas

Etude de cas. Support remis aux candidats 1 mois avant la remise de leur travail au jury.

Thème de l'étude de cas : À partir d'une identité visuelle qui ne correspond plus à la nouvelle cible le Directeur artistique présente devant le jury les différentes phases de réalisation de la reconstruction d'une nouvelle identité visuelle. Le mythe porteur ne fonctionne plus eu égard aux cibles du commanditaire. La réalisation d'un nouveau mythe porteur mettra en exergue la culture générale et facilitera l'association mentale entre la marque, des lieux, des sites, des événements ou des destinations de rêves ou des sentiments.

3- Etude de cas. Thème de l'étude de cas : la protection des créations. Au travers des documents remis on comprend que le rapport de force « agence-directeur artistique » se traduit souvent par un abandon des droits de propriété intellectuelle. Le design se fait de moins en moins sur des objets physiques, mais de plus en plus sur des interfaces. Les directeurs artistiques devront cerner ce qui relève d'un brevet ou pas. La proposition écrite de cession des droits fera l'objet d'une soutenance devant le jury et traduira sa compréhension des avantages ou inconvénients de la propriété intellectuelle et de la maîtrise des dispositifs de protection lors de procédure de dépôt.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28949 - Concevoir une stratégie Globale de communication</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'environnement économique, social du commanditaire pour préparer des solutions adaptées à son univers ; - Analyser l'univers d'image lié à la commande du client réalisé par les concurrents pour Identifier les améliorations à apporter aux supports utilisables dans la stratégie de communication visuelle ; - Proposer des stratégies globales de communication visuelle pour définir la ligne directrice du projet ; - Associer des ressources externes « dans l'actualité », au travail de recherche de propositions innovantes pour renforcer le lien entre la marque et le consommateur ; - Intégrer des enjeux stratégiques des projets du commanditaire (dimension politique, sociale, culturelle, économique) pour valider la démarche globale et le choix des media ; - Analyser le cahier des charges du client pour élaborer un avant-projet sommaire (APS) intégrant les incidences de coût du projet selon les médias définis et les technologies inhérentes à ces médias ; - Déterminer des médias pertinents au regard de l'axe de recherche spécifique aux publics ciblés pour obtenir l'accord du commanditaire ; - Exposer au commanditaire sa démarche et ses propositions pour justifier les directions choisies et les expertises nécessaires à l'accomplissement du projet <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Etude de cas</p> <p>Support remis aux candidats et remise de leur travail au jury 1 mois avant la soutenance de l'APS. La présentation de la solution devant le jury professionnel est fixée à environ 1 /2 heure.</p> <p>Thème de l'étude de cas</p> <p>Présentation orale de l'avant-projet sommaire (APS) écrit et illustré des solutions esquissées, des propositions ou solutions en réponse à la demande client. Cette séance de travail permet d'affiner la commande en précisant la dimension créative ajustée aux contraintes de temps et budgétaires et aux enjeux stratégiques du client.</p> <p>Modalités de certification</p> <p>La validation de ce bloc de compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de compétence référencé à la certification professionnelle enregistrée au RNCP quelle que soit la voie d'accès. Les blocs de compétences doivent être validés dans l'ordre du référentiel et l'obtention de la certification n'est possible qu'après avoir capitalisé chacune des compétences. Ils sont accessibles par la VAE.</p>

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28949 - Diriger la réalisation d'un projet de communication visuelle

Descriptif :

- Décliner, avec l'équipe de réalisation qu'il a composée, le concept, en lien avec le directeur de création, pour adapter la réalisation du concept à l'univers de tendance retenu sur plusieurs supports de communication ;
- Manager le travail des équipes pour assurer la qualité du projet du point de vue des échéances et de la cohérence de leur travail ;
- Répartir le budget affecté au projet selon le coût des prestations des équipes internes-externes et arbitrer le cas échéant pour garantir la bonne réalisation du projet ;
- En cours de fabrication, Assister les équipes pour qu'aucun problème ne vienne endommager l'identité du projet ;
- Transmettre à l'équipe de réalisation les éléments de la charte graphique pour la faire appliquer sur les supports ;
- Veiller à la déclinaison du concept sur plusieurs supports de communication pour garantir la pérennité de la charte graphique.

Modalités d'évaluation

Etude de cas

Support remis aux candidats 1 mois avant la remise de leur travail au jury.

Act 1 à 6

Thème de l'étude de cas : À partir d'une identité visuelle qui ne correspond plus à la nouvelle cible le Directeur artistique présente devant le jury sa stratégie de reconstruction d'une nouvelle identité visuelle.

Le mythe porteur ne fonctionne plus eu égard aux cibles du commanditaire. La réalisation d'un nouveau mythe porteur mettra en exergue la culture générale et facilitera l'association mentale entre la marque, des lieux, des sites, des évènements ou des destinations de rêves ou des sentiments.

Modalités de certification

La validation de ce bloc de compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de compétence référencé à la certification professionnelle enregistrée au RNCP quelle que soit la voie d'accès. Les blocs de compétences doivent être validés dans l'ordre du référentiel et l'obtention de la certification n'est possible qu'après avoir capitalisé chacune des compétences. Ils sont accessibles par la VAE.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28949 - Gérer les dimensions comptables et juridiques du projet (gestion des droits d'auteur, cessions de droit, établissement des contrats de prestation de service)</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager la direction juridique à contacter les structures propriétaires des illustrations de tous types utilisés pour la campagne globale pour gérer les droits d'auteur ; - Négocier avec le client le rachat des droits pour décliner en exclusivité les éléments graphiques servant à la campagne globale de communication ; - Contribuer à l'établissement des contrats de prestation de service pour sécuriser le déroulement de la campagne globale ; - Redistribuer les lignes budgétaires au vu des évolutions de réalisation pour maintenir le budget global alloué à la campagne ; - A chaque étape du projet réaliser un compte rendu de son accomplissement impliquant les différentes parties intervenant dans la campagne de communication globale pour la faire valider par le commanditaire. <p>Modalités d'évaluation</p> <p>Etude de cas : La protection des créations. Au travers des documents remis on comprend que le rapport de force agence-directeur artistique se traduit souvent par un abandon des droits de propriété intellectuelle. Le design se fait de moins en moins sur des objets physiques, mais de plus en plus sur des interfaces. Les directeurs artistiques devront cerner ce qui relève d'un brevet ou pas. La proposition écrite du candidat fera l'objet d'une soutenance devant le jury et traduira sa compréhension des avantages ou inconvénients de la propriété intellectuelle et de la maîtrise des dispositifs de protection lors de procédure de dépôt.</p> <p>Modalités de certification</p> <p>La validation de ce bloc de compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de compétence référencé à la certification professionnelle enregistrée au RNCP quelle que soit la voie d'accès. Les blocs de compétences doivent être validés dans l'ordre du référentiel et l'obtention de la certification n'est possible qu'après avoir capitalisé chacune des compétences. Ils sont accessibles par la VAE.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury et Le Directeur Pédagogique (Journaliste, Photographe, Plasticienne Directeur artistique)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury et Le Directeur Pédagogique (Journaliste, Photographe, Plasticienne Directeur artistique)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X	5 personnes : 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury et Le Directeur Pédagogique (Journaliste, Photographe, Plasticienne Directeur artistique)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Directeur(trice) artistique" avec effet au 12 juin 2014, jusqu'au 19 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, code NSF 321, sous l'intitulé Créateur de supports de communication visuelle avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2012.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 15 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

tél : 01 43 54 31 12

info@academie-charpentier.fr

acacharp@club-internet.fr

www.academie-charpentier.fr

www.academie-charpentier.fr

Lieu(x) de certification :

Académie Charpentier : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Académie Charpentier : Île-de-France - Paris (75) [Académie Charpentier 2, rue Jules Chaplain 75006 Paris 10 et 14 rue de la Grande Chaumière - 75006 PARIS]

Académie Charpentier

2, rue Jules chaplain

76006 PARIS

tél : 01 43 54 31 12

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Académie Charpentier :

- 2, rue Jules chaplain - 76006 Paris

- 10, 14 rue de la Grande Chaumière - 75006 Paris

Historique de la certification :

Certification précédente : Créateur de supports de communication visuelle